

# AJAIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

### (COMPTE RENDU)

Appel nominal des membres .....	2
Désignation du secrétaire de séance .....	2
Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2015 .....	2
Délibération autorisant le maire à déposer les dossiers d'accessibilité.....	2
Amendes de police 2014 .....	3
Remboursement trop-perçu des travaux de restauration générale réalisés à l'église – tranche ferme et conditionnelle .....	3
Devis concernant les travaux de remise en conformité du système de protection contre la foudre à l'église .....	3
Salle polyvalente : acoustique + dalles .....	4
CACES Nacelle.....	4
Création d'un poste d'adjoint d'animation.....	4
Régime indemnitaire .....	5
Reversement de salaire des agents employés à la caisse des écoles .....	5
Maintenance logiciel TIPI.....	5
Décision Modificative .....	5
Admission en non-valeur .....	6
Rapport annuel 2014 du SIAEP .....	6
QUESTIONS DIVERSES.....	6
Recrutement d'un agent pour les vacances de Toussaint.....	6
Accessibilité 1 <sup>er</sup> étage cantine .....	6
Zéro pesticides.....	6
Parc de jeux .....	7
Fermeture de la garderie à 18 h 30 .....	7
Classe de découverte 2016 .....	7
Référents « Conseil en énergie partagé » .....	7
Rendez-vous avec M. Marcelaud .....	7
Demandes d'emploi et de stage.....	7
Formations du personnel communal .....	7
Arrêté stationnement devant les commerces .....	8

### Appel nominal des membres

Présents : Guy Rouchon, Didier Gorius, JP. Godefroy, Marie-Andrée Boutet, Simone Lacoste, Pascale Tête, Denis Turpinat, Christophe Lecossois, Thomas Marty, Roland Dardy.

Page | 2

Excusés : Mireille Fayard, Laurence Bourdier, Jacqueline Peyrot, Dominique Peynot, Laetitia Gouvernaire.

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :

...Thomas Marty.....

### Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2015

Contre ...0.....

Abstention ...0.....

Pour ...10.....

### Délibération autorisant le maire à déposer les dossiers d'accessibilité

☛ Guy Rouchon indique qu'il est nécessaire aujourd'hui de déposer en Préfecture, pour chaque établissement ou installation non accessible au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015. Le cabinet SOCOTEC avait transmis dans ce cadre une proposition de prestation pour chacune des communes membres du Grand Guéret (pour Ajain elle s'élevait à 1008 euros). Nous avons passé commande auprès de ce bureau d'études en lui retournant le devis signé. Il faut cependant une délibération du conseil municipal autorisant le maire à présenter la demande de validation de l'agenda avant le 27 septembre 2015 (le dépôt a eu lieu le 25 septembre).

- R. Dardy demande si la date butoir n'a pas été repoussée ? D. Gorius répond par l'affirmative mais indique que les dossiers doivent quand même être déposés.

G. Rouchon indique en substance les travaux qui seraient à effectuer :

- Eglise : réaliser un plan incliné amovible, créer une place de stationnement dédiée, installer un panneau demandant en cas de problème de s'adresser à la mairie.
- Maternelle : traitement des nez de marche, main courante, signaler l'entrée à l'arrière du bâtiment.
- Primaire : changer les poignets, élargir la porte du couloir.
- Cantine : marches contrastées, continuer la rampe, rendre l'entrée accessible ...
- La Poste : modifier le pallier, élargir la porte.

- Mairie : traitement des nez de marche, descendre la boîte aux lettres à 1,30m, vérifier l'ascenseur, son accessibilité.

Contre .....0.....

Abstention .....0.....

Pour .....10.....

#### Amendes de police 2014

☛ Dans le cadre du programme de répartition des recettes procurées en 2014 par le relèvement des amendes de police relative à la circulation routière, la commune bénéficie d'une subvention de 418 euros pour un montant de fournitures de panneaux de signalisation de 1 470.00 euros, soit une part communale de 1 052.00 euros.

Contre .....0.....

Abstention .....0.....

Pour .....10.....

#### Remboursement trop-perçu des travaux de restauration générale réalisés à l'église – tranche ferme et conditionnelle

☛ Après achèvement des travaux des deux tranches de l'édifice massif ouest et intérieur de la travée ouest ainsi que de la couverture et des façades, le bilan financier de l'opération est arrêté définitivement à la somme de 464 225.63 € alors qu'une somme de 471 067.47 € avait été engagée. Soit une différence de 6 841.84 € à rembourser par moitié entre l'Etat et la commune. Le trop perçu sur fonds de concours d'un montant de 3 420.89 € sera remboursée à la commune. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 aux conventions des 25 mai 2000 et 11 mai 2005 qui correspondent aux 2 tranches de travaux (une troisième pourrait être à prévoir dans l'avenir).

Contre .....0.....

Abstention .....0.....

Pour .....10.....

#### Devis concernant les travaux de remise en conformité du système de protection contre la foudre à l'église

☛ Suite à la vérification du paratonnerre de l'église effectuée le 27 avril 2015, l'installation de protection foudre n'est plus conforme aux normes. Le maire a demandé un devis à la société France Paratonnerres : celui-ci s'élève à 4 678.18 € H.T. soit 5 613.82 €. G. Rouchon rend compte des appels qu'il a eus avec la DRAC. Leur réponse sur la nécessité d'un tel dispositif est évasive et illisible. Selon P. Raimbault, de la DRAC, il n'y a pas de texte qui indiquerait le caractère obligatoire d'une mise en conformité du paratonnerre. Le devis de France

Paratonnerres lui sera envoyé pour avis. La DRAC ne financerait qu'à hauteur de 50%. Un débat s'ensuit sur la pertinence de l'expertise de France Paratonnerres.

Le vote sur ce point est reporté.

### Salle polyvalente : acoustique + dalles

#### **Salle polyvalente, acoustique**

☛ Orféa, cabinet d'expertise, a conclu qu'il y avait un problème. G. Rouchon donne lecture du rapport sur le mauvais confort acoustique. Une étude acoustique plus approfondie devra être faite. Orféa préconise des baffles suspendues en laine de verre haute densité pour le plafond et de l'isolant fixé au mur (de façon partielle). Pour la petite salle, il faudrait prévoir un traitement absorbant du plafond. L'assurance prendrait en compte le coût à hauteur de : 5112 € + 1114 (petite salle).

- D. Gorius : il faut demander à T. Paris des conseils pour trouver des entreprises à ce tarif-là. Les prix qu'il donne sont généralement les bons.

#### **Salle polyvalente, dalles**

☛ Le cabinet Eurisk dit que ce n'est pas grand-chose (dédommagement à 165 €). JP. Godefroy : Eurisk a mesuré humidité du sol et dit qu'elle est aujourd'hui supérieure. G. Rouchon propose de refuser cette expertise au motif que la détérioration des plaques peut continuer, il faut donc demander une contre-expertise. D. Gorius ajoute que des dalles thermo-soudées ont été proposées par Couleur Déco à la précédente municipalité qui a refusé. R. Dardy dit ne pas s'en souvenir.

### CACES Nacelle

☛ Compte tenu de divers travaux à exécuter en hauteur et pour raison de sécurité, il semblerait souhaitable que Christophe JULLIEN puisse passer son CACES nacelle. Les CACES durent 10 ans. Les travaux à effectuer concernent les décorations de Noël, l'élagage et pourquoi pas le changement des ampoules de l'éclairage public si agrément (à titre indicatif il faudrait 1 700 € pour travailler 3 arbres, broyage des branches compris ou 1 200 € sans broyage) la location d'une nacelle 13 m est de 190 € HT/jour (par exemple chez BLS).

Contre .....0.....

Abstention .....

Pour .....10.....

### Création d'un poste d'adjoint d'animation

☛ Reporté au prochain conseil.

### Régime indemnitaire

☛ Il convient de prendre une nouvelle délibération pour instituer le versement du régime indemnitaire de l'IEMP pour la fonction animation et prévoir un versement semestriel « à la demande de l'agent ». G. Rouchon rappelle le cadre de cette négociation.

Page | 5

Contre .....0.....  
Abstention .....0.....  
Pour .....10.....

### Reversement de salaire des agents employés à la caisse des écoles

☛ Les agents permanents employés au service de la Caisse des écoles sont rémunérés par la collectivité, il y a lieu de récupérer la part des salaires et des charges sociales de ceux-ci, à hauteur, de la durée de travail assurée dans ce service pour chacun des agents. L. Rougier, T. Marty et la Caisse des écoles travailleront sur le point concernant le reversement, ou non, des parts correspondant aux repas pris pendant les temps d'accueil de loisirs. Il faut trancher le fait de savoir si la Caisse des écoles est bien habilitée à servir les repas sur des temps non scolaires. La question pourra être posée au percepteur le 16 octobre.

Le Conseil Municipal doit délibérer (sur le reversement pour les agents permanents).

Contre .....0.....  
Abstention .....0.....  
Pour .....10.....

### Maintenance logiciel TIPI

☛ Suite à l'installation du module facturation pour le paiement en ligne des frais de garderie, ALSH, assainissement, un contrat de maintenance peut-être souscrit avec la société CERIG. Il nous permettra d'obtenir une assistance téléphonique ainsi que la mise à jour gratuite du logiciel. Le contrat s'élève à 30 € HT annuel.

Le Conseil Municipal doit délibérer et autoriser le Maire à signer le contrat.

Contre .....0.....  
Abstention .....0.....  
Pour .....10.....

### Budget assainissement. Décision Modificative

☛ Les crédits prévus au compte 706129 – Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte sont insuffisants. La redevance pour

modernisation s'élève à 4 288 €, la somme prévue au budget au BP 2015 est de 3 650 €, il y a lieu de prévoir un virement de crédits de 638 € :

- du compte 6061 – fournitures non stockables	- 638 €
Au compte 706129 – redevance pour modernisation	+ 638 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer.

Page | 6

Contre .....0.....  
 Abstention .....0.....  
 Pour .....10.....

#### Admission en non-valeur

☛ Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à allouer une somme en non-valeur de 948,95 € (*produits irrécouvrables*), de mandater cette créance sur le budget primitif 2015 au compte 654 et de procéder à un virement de crédits du compte 022- dépenses imprévues, au compte 654 – Pertes sur créances irrécouvrables

Contre .....0.....  
 Abstention .....0.....  
 Pour .....10.....

#### Rapport annuel 2014 du SIAEP

☛ Le rapport annuel de l'exercice 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Saunière adopté par le Comité Syndical le 18 juin 2015 et visé par la Préfecture le 29 juin doit être présenté aux conseillers lors d'une réunion de conseil municipal. Par ailleurs celui devra être mis à disposition du public jusqu'à l'édition du rapport de l'année suivante.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Recrutement d'un agent pour les vacances de Toussaint

Jennyfer Martin, qui a déjà effectuée des remplacements l'an passé, sera recrutée pour la deuxième semaine de Toussaint.

#### Accessibilité 1<sup>er</sup> étage cantine

Le bâtiment étant de 5<sup>ème</sup> catégorie, il n'y a pas besoin de contre-visite. La municipalité se doit simplement d'avoir fait les travaux recommandés par le SDIS.

#### Zéro pesticides

JP. Godefroy indique que dans un délai relativement proche, les collectivités locales

n'auront plus le droit d'utiliser de pesticides. Nous avons la possibilité d'adhérer à la charte de la FREDON « ZERO PESTICIDE en LIMOUSIN ». Cette charte nous ouvre la possibilité d'avoir un soutien dans la mise en place de pratiques de travail, la sensibilisation à l'intérêt de cette démarche auprès des employés, des élus et de la population. Des subventions à l'achat de matériel seraient possibles au taux de 35% : débroussailleuse sans projection (600€), binette à roue (450€ HT) et éventuellement un désherbeur thermique. JP. Godefroy indique quelques prix. Un accord de principe est donné pour adhérer à la charte. Il est possible de consulter opération zéro pesticide en Limousin : zeropesticides.fr.

### ***Parc de jeux***

---

Le projet est en attente d'une rencontre avec la présidente du CA pour établir un tracé définitif. Le cahier des charges élaboré par la commission travaux avance.

### ***Fermeture de la garderie à 18 h 30***

---

G. Rouchon informe le conseil que la plupart des ALSH de la com d'agglo ferment à 18H30. Il demande à tous de réfléchir à cette éventualité.

### ***Classe de découverte 2016***

---

G. Rouchon informe qu'une classe découverte pourrait avoir lieu à Paris avec quelques classes seulement.

### ***Référents « Conseil en énergie partagé »***

---

D. Turpinat, JP. Godefroy, D Gorius sont nommés.

### ***Rendez-vous avec M. Marcelaud, percepteur***

---

☛ *vendredi 16 octobre à 14 heures.*

### ***Demandes d'emploi et de stage***

---

Mme Jullien, dont la demande de stage BAFD a été acceptée occupera les fonctions de direction de l'accueil de loisirs la 2ème semaine des vacances de la Toussaint. Les autres demandes de stage et d'emplois indiquées par le maire ne peuvent pas recevoir de réponse positive.

### ***Formations du personnel communal***

---

G. Rouchon fait un point sur les demandes de formation du personnel municipal. Les formations obligatoires (5 jours), suite à titularisation, de Hélène Préchonnet et Julien Delanne, sont communiquées. Deux autres formations, I. Gallerand (secrétariat) sur les fiches de poste, V.

Auroy (secrétariat) sur l'archivage des documents administratifs, sont favorablement évoquées. La demande de V. Branger (école, ALSH) d'avoir deux jours de révision pour la préparation du concours d'ATSEM est acceptée.

*Arrêté stationnement devant les commerces*

---

Lecture est donnée. Le stationnement sera réglementé par tranche de 1h30 du mardi au samedi de 8h à 18h00.

Compte rendu